

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 46 (1951)
Heft: 2-fr

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cation faite, le Heimatschutz dispose donc de quelque 150 000.— fr., dont la moitié revient automatiquement aux sections, pour leurs tâches particulières, l'autre moitié étant à la disposition du Comité central pour les institutions qu'elle assiste (sociétés affiliées d'art public, de Traditions populaires, d'histoire), et surtout pour les subsides accordés aux ouvrages en cours, rénovation de l'église de la Sagne, des maisons de Schwandi, du cloître de Soazza, de la chapelle de Carnago, entretien de ruines et de châteaux divers.

N'allons pas nous imaginer cependant que la finance l'emporte. L'Ecu d'or exerce sur l'opinion des effets éducatifs en ce sens que sa publicité ne cesse d'éveiller les esprits sur les valeurs esthétiques et spirituelles. Les quotidiens s'y adonnent, les cinémas les révèlent, un conseiller fédéral en personne expose le sens de la mission qui se répète année après année. L'on devine la préparation et la méthode qu'exige un tel effort. Aussi n'est-ce pas trop de 365 jours à M. Willy Zeller pour braquer l'objectif du nord au sud et de l'est à l'ouest, sur les monts, les lacs, les plaines, de manière à offrir, mijotés à point, illustrations et reportages que la presse « pressée » accepte de bonne grâce. Or en M. Claude Bodinier, M. Zeller trouve dans la Suisse romande un allié convaincu.

Par un scrupule qu'on doit proclamer, la Ligue du Patrimoine n'entend pas amenuiser les

largesses du peuple suisse et, si autorisée qu'elle soit normalement à y puiser pour vivre puisque sans elle le désordre repartirait au galop, elle veut équilibrer ses finances par ses propres ressources; d'où l'évélution des cotisations qui diminue de moitié le subside prélevé sur l'Ecu d'or, lequel passe de 20 000 à 10 000 fr. Les comptes se présentent avec 62 366 fr. aux recettes et 60 283 fr. aux dépenses; en d'autres termes, ils sont équilibrés.

L'achat des îles de Brissago date du 2 nov. 1949. Ne revenons pas sur leur histoire. Après que les officiels en eurent pris possession, les visiteurs débarquèrent. Quand se ferma le palais, à l'approche de l'hiver 1950, on constata que 73 755 personnes avaient payé leur écot. Une somme de 67 000 fr. permit ainsi de payer les frais d'administration, les réparations des bâtiments, et, en partie, celles du port. Evidemment, l'on ne laissa pas l'administrateur M. Baccalà et le professeur Däniker dans le désarroi; l'Ecu d'or offrit l'aménagement du parc, élégante façon de transformer en fleurs les ronds de chocolat. Les îles féériques feront-elles un jour assaut de galanterie en fournissant la canne à sucre et le cacao? On peut tout attendre du jardin des Hespérides, mais pour ne point les effrayer, l'on a bien fait, croyons-nous, de renoncer au fameux pont qui eût relié le minuscule archipel; elles ne seront pas seules à goûter le charme d'un îlot sauvage.

Chronique

Le cinquantenaire de la Société genevoise d'art public.

Le 28 avril dernier, l'Art Public fêtait le cinquantième anniversaire de sa fondation dans la Salle des Chevaliers de l'antique Commanderie de Compesières.

Il y a là, entre le château qui dépendait de la confrérie de Saint-Jean de Jérusalem, l'église, le cimetière, la terrasse ombragée de marronniers et la vue dont on jouit sur le pays du Mont de Sion et du Vuache, un ensemble de premier ordre.

Les autorités cantonales et communales étaient représentées à cette séance solennelle. On notait entre autres dans l'assistance, la présence de la Comtesse de Sarre qui marquait ainsi l'intérêt qu'elle porte à notre République.

M. Henri Naef, dans un discours à la fois poétique et de caractère historique, apporta le message du Heimatschutz suisse dont il est le vice-président.

M. Lukas Burckhardt, l'actif président de la section bâloise, assistait également à cette manifestation.

M. Paul Naville, président, retraça l'activité de l'Art Public durant un demi siècle, dit ses luttes, ses échecs et ses réussites, et M. Louis Blondel, archéologue cantonal, parla de la Commanderie en historien averti.

Ensuite, M. Edmond Fatio présenta les plans de restauration de la Commanderie.

Il s'agit spécialement de faire revivre le caractère militaire de cette construction en rétablissant les échauguettes sur les corbeaux de pierre qui subsistent encore ainsi que les anciennes tours qui ont subi l'outrage du temps.

Nous avons le ferme espoir que grâce à l'appui, avant tout de la Confédération et de l'Etat de Genève, mais également du Heimatschutz et de l'Art Public, cette restauration du plus beau et presque du seul monument du moyen âge existant dans la campagne genevoise, pourra être menée à chef.

La vaste et belle Salle des Chevaliers était trop petite pour accueillir tous ceux qui étaient accourus pour fêter l'Art Public.

A l'issue de l'assemblée, tous les participants se retrouvèrent à l'école de Compesières pour

une collation gracieusement offerte par la commune de Bardonnex représentée par son Maire M. Babel et le Conseil municipal. P. N.

Le Comité de la Section valaisanne siège au Mauvoisin.

Ayant reçu une requête de la Société de développement de Fionnay, M. Giroud convoqua ses collaborateurs au Mauvoisin le 23 juillet. On sait que d'immenses travaux sont en cours dans le fond du val de Bagnes. Un barrage s'y édifie dont la contenance (plus de 150 millions de m³) sera trois fois plus grande que la contenance de l'actuel lac de la Dixence. On conçoit bien qu'une telle entreprise ne va pas sans poser de nombreux problèmes en ce qui concerne la défense des sites.

La Société de développement de Fionnay s'alarme, en particulier, au sujet de la transformation du petit lac naturel qui se trouve à proximité de la station en un « bassin de régulation » qui entre dans le système général de l'exploitation des eaux de la Dranse. Grâce à la compréhension de M. Bonvin, l'un des ingénieurs qui dirigent les travaux en cours, nous avons l'espoir de voir ce petit lac garder l'essentiel de sa grâce, dans les années à venir.

De même, la cascade sera maintenue, qui alimente le petit lac; ainsi, la station n'aura pas trop à souffrir des transformations qui menacent la vallée.

S'il est bien entendu que le lac de Mauvoisin, en soi, ajoutera à la beauté du haut paysage que domine la Ruinette, il va bien sans dire que les abords du lac, pendant la période des travaux tout au moins, subiront de nombreuses atteintes. La direction, cependant, s'efforce de donner au « village » qui sort de terre et qui abritera les quelque six ou huit cents ouvriers du chantier pendant une dizaine d'années, un aspect acceptable. Dans ce domaine aussi, les suggestions faites par M. Giroud et ses collaborateurs ont été agréées. Nous espérons que les dégâts seront ainsi réduits au minimum.

Il en va de même pour la protection de la forêt avoisinant le chantier. M. Troillet, président du gouvernement valaisan, se déclara heureux de l'action du Heimatschutz. Les propositions faites par le comité de la section ont été concrétisées par une adresse qui prend force de décision grâce à une clause insérée dans la

concession accordée par l'Etat du Valais à la société Electrowatt.

Nous avons donc la satisfaction d'avoir agi utilement en vue de la sauvegarde d'une vallée en voie de complet bouleversement. M. Z.

Société fribourgeoise d'art public.

La Société fribourgeoise d'art public, section cantonale du Heimatschutz, a tenu son assemblée générale ordinaire, le 8 juillet 1951, à Romont. La sous-section de la Gruyère s'est jointe à cette assemblée générale qui était pour elle également statutaire, manifestant ainsi sa solidarité avec le groupement cantonal.

L'assemblée était présidée par M. Henri Esseiva, vice-président. Après le rapport d'activité et l'examen des comptes, l'assemblée a élu son comité. Me Jacques Remy, avocat, à Fribourg, a été nommé président. Un nouveau secrétaire a été désigné en la personne de M. Paul Clément, à Fribourg. Le comité n'a pas subi d'autres modifications et il est heureux d'y compter encore M. Henri Naef, vice-président central.

Après cette assemblée fructueuse, à laquelle participèrent les représentants des autorités cantonales et communales, les sociétaires visitèrent la jolie ville de Romont et sa belle collégiale, sous la direction de M. le Préfet Bondallaz et de M. le Curé Pasquier. Auparavant, la municipalité de Romont avait bien voulu offrir une collation aux visiteurs. J. R.

Au pays de Vaud.

« La section vaudoise — écrit son président M. Nicollier qui est aussi rédacteur de la Gazette de Lausanne — essaie de sauver la Vieille Douane du Port de Morges, de faire en sorte que le château de Grandson demeure en mains vaudoises et que la curiosité et l'intérêt des masses se concentre sur l'admirable bourg de Romainmôtier en général et sur la maison Gleyres où se signa la première Charte de la Constitution vaudoise. » Et M. Nicollier de signaler aussi l'action de la Ligue pour la protection de la Nature qui a créé une réserve naturelle et un jardin alpin au pied des Tours d'AI, une réserve forestière à Ballaigues, une réserve totale dans le marais de la Vallée de Joux, et qui étend désormais protection sur la « sagne » du Sentier et du Parc Bourget, sans oublier la réserve ornithologique des Grangettes.